

# Commune de Varennes-le-Grand

## Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 16 février 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 février 2016 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, Mme Priscilla DUBUIS, M. Mickaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie POURETTE, M. Pierre LEGER, Mme Florence BONNARD.

Excusés : M. Laurent NIVON

Absents : Mme Isabelle GRENIER, M. Philippe BOUILLOT, Mme Géraldine JUSSEAU

Pouvoirs : M. François GUILLERMIN donne pouvoir à M. Patrick LE GALL, Mme Barbara DONNEAU donne pouvoir à M. Pierre LEGER.

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

### Ordre du Jour :

1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19/01/2016.

2) Compte de gestion 2015.

3) Compte Administratif 2015 :

- Budget principal.
- Budget annexe TVA.
- Affectations des résultats.

4) Grand Chalon :

- A – Convention de partenariat « Rendez-vous des Piccolis »
- B – Plate-forme d'échange du matériel.

5) Ecole de musique de Sevrey - convention

6) CAF – Contrat Enfance Jeunesse - avenant

7) SYDESL – rapport d'activités 2014

8) Commission technique municipale du 25 janvier 2016

9) Commission communication association du 26 janvier 2016

10) Questions diverses :

### **1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2015 :**

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2016.

Celui-ci est approuvé par 12 voix pour et 3 contre.

### **2 – Compte de gestion 2014 :**

*Rapporteur : M. le Maire*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant l'approbation du compte administratif 2015 lors de la même séance du conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **3 – Compte Administratif 2015 :**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Le compte administratif est le document de synthèse établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Il expose les résultats de l'exécution du budget.

Après la présentation du compte annuel, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part à ce vote, la séance se poursuit sous la présidence de Mme Laurence JORLAND

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats comme suit :

#### **a) Budget Principal :**

\* Fonctionnement recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 243 482,00 €

\* Investissement recettes :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 100 511,00 €

#### **b) Budget annexe TVA – Locaux industriels et commerciaux :**

\* Fonctionnement recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 8 027,00 €

\* Investissement recettes

Excédent d'investissement reporté : 8 189,00 €

L'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe TVA – locaux industriels et commerciaux fera l'objet d'un reversement sur le budget principal 2016 compte 65 6522 pour un montant de 2 000,00 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2014 dressé par Monsieur le Maire et les affectations des résultats présentés.

### **4 – Grand Chalon :**

#### **A – Convention de partenariat « Rendez-vous des Piccolis »**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Dans le cadre du Rendez-vous des Piccolis 2016 et en lien avec le Grand Chalon, l'Espace des Arts organise une tournée décentralisée du spectacle « Les Contes dits-du-bout-des-doigts » de la Compagnie Les Compagnons de Pierre Ménard..

IL est présenté le projet de convention ayant pour objet de définir les engagements de chacun des partenaires et les modalités précises dans lesquelles ce partenariat se déroule pour l'accueil du spectacle « Les Contes dits-du-bout-des-doigts » dans le cadre du Rendez-vous des Piccolis du 8 au 9 mars 2016, à la salle Yvonne Sarcey de Varennes-le-Grand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide la présente convention entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la commune de Varennes-le-Grand
- autorise M. le Maire à signer la convention et de procéder à toutes les démarches nécessaires pour son application.

## **B – Plate-forme d'échange de matériel**

*Rapporteur : M. le Maire*

Dans le cadre du schéma de mutualisation 2015 approuvé par le Conseil communautaire du 8 octobre 2015, l'Action 3-1 prévoit la mise en place d'une plate-forme d'échange du matériel communal constituée à partir des matériels des communes du Grand Chalon.

L'objectif recherché par la mise en place de ce dispositif vise à optimiser l'utilisation du matériel mis à disposition par les communes du Grand Chalon dans une logique de proximité et d'économie, sans rentrer dans le champ concurrentiel des entreprises et loueurs privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer au dispositif de mise en place d'une plate-forme d'échange du matériel entre les communes du Grand Chalon ;
- D'accepter les documents du dispositif :
  - Conditions générales
  - Bordereau des tarifs à prix forfaitaires pour l'année 2016
  - Fiche de prêt
  - Inventaire des matériels proposés
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions générales.

## **5 – Ecole de musique de Sevrey - convention**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Il est présenté au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune de Varennes le Grand et l'association « Ecole de musique – Fanfare de Sevrey ».

Cette convention a pour objet de définir l'aide que la commune apporte à l'association dont l'action porte sur un enseignement artistique spécialisé de la musique et du théâtre dans le but de maintenir et de développer la pratique amateur sur un secteur géographique de 6 communes.

En contrepartie, la commune de Varennes le Grand apporte une subvention calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés, résidant dans la commune pour un montant de 170 €uros par élève, sans dépasser 18 élèves par année scolaire. La convention est conclue pour une durée de 3 années à compter du 16 février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention entre la commune de Varennes le Grand et l'association « Ecole de musique-Fanfare de Sevrey ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **6 – CAF – Contrat Enfance Jeunesse :**

*Rapporteur : Laurence JORLAND*

Monsieur le Maire **PRESENTE** au Conseil Municipal un projet d'avenant à la convention « Prestation de service Contrat Enfance Jeunesse 2014366 » de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire.

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- d'approuver l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse entre la commune de Varennes le Grand et la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## **7 – SYDESL – rapport d'activité 2014 :**

*Rapporteur : Alain BERTHELEY*

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2014 du SYDESL.

L'année 2014 est une année de transition entre 2 mandatures, avec le renouvellement des instances dirigeantes et l'élection d'une nouvelle assemblée délibérante.

M. Fabien GENET a été élu président de ce comité, le comité Bresse chalonnaise ayant élu Mme Audrey BRODETTE comme présidente.

Cette année a été marquée par la réforme du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le FACE, qui conditionne notre maîtrise d'ouvrage et le soutien à l'électrification rurale. Varennes-le-Grand est restée dans le régime rural.

#### **8 – Commission technique municipale du 25 janvier 2016 :**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

Lors de cette réunion ont été évoqués :

- La phase 2 de la rue de Mirande par la mise en place de trottoirs, de passages piétons, mise aux normes des arrêts de bus, reprise des accotements, pour la partie comprise entre le virage de Mirande et la rue Jacob.
- Les travaux à l'école maternelle par la pose de volants roulants
- L'achat d'une tondeuse autoportée pour les services techniques.

#### **9 – Commission communication-association du 26 janvier 2016 :**

*Rapporteur : Patricia SILVESTRE*

Lors de cette réunion ont été évoqués :

- La rénovation de la bibliothèque ainsi que l'achat de matériel informatique
- L'achat de nouvelles tables pour la salle Yvonne Sarcey
- La création de la nouvelle association « Foire aux plantes rares du Château de la Ferté »
- Les demandes de subventions (municipales et FAAPAS pour les associations sportives)

#### **10 - Questions diverses :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), pour la subvention 2015.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10*